

N°276
2€30

BILLETS D'AFRIQUE

AVRIL 2018



MENSUEL D'INFORMATION SUR LA FRANÇAIFRIQUE ÉDITÉ PAR L'ASSOCIATION SURVIE

**DÉNI, IMPUNITÉ, NÉGATIONNISME :
24 ANS APRÈS, LE GÉNOCIDE DES
TUTSI DU RWANDA HANTE LA FRANCE**

Burkina / Kanaky / Loi de Programmation Militaire

Remember September

Il y a tout juste 30 ans, la militante anti-apartheid Dulcie September, représentante en France de l'ANC, était assassinée à Paris avec des méthodes de professionnels. L'enquête française a été close sans suite en 1992. En 1998, un colonel sud-africain a reconnu devant la Commission Vérité et Réconciliation avoir commandité l'assassinat et accuse un mercenaire français proche de Bob Dénard d'être l'un des tueurs missionnés. Le ministère de l'Intérieur français dirigé par Charles Pasqua avait refusé une protection policière à la militante qui se savait menacée. La complicité des autorités françaises est donc posée. « *De ce que l'on sait, les bureaux de Dulcie ont été nettoyés et ses notes emportées par les services de renseignement français peu de temps après son meurtre* », rappelle l'historien Hennie Van Vuuren (*Rfi.fr*, 29/03). « *Elle était sur la piste d'une histoire de missile atomique français* », explique la journaliste néerlandaise Evelyne Groenink qui a eu accès aux archives privées de September. « *Paris utilisait l'Afrique du Sud comme alliée pour développer leur capacité nucléaire [respective]. Ça n'était pas juste la France vendant des armes à l'Afrique du Sud, mais la France utilisant un pays paria pour développer ses propres intérêts* ». « *Si lors de son séjour à Paris, Dulcie a trouvé des informations sur des sociétés françaises – et notamment des sociétés d'Etat – comme Aérospatiale ou Thomson CSF, aujourd'hui Thales, qui vendaient des armes aux régimes d'apartheid, elle aurait exposé ces réseaux* », confirme Van Vuuren. « *Des réseaux qui remontaient jusqu'à la présidence française et les responsables des services de renseignement qui fournissaient le régime d'apartheid avec la technologie française la plus sophistiquée de l'époque.* »

Sarko et la Libye

Pas moins d'une quinzaine d'articles passionnants publiés sur *Médiapart* par les journalistes Fabrice Arfi et Karl Laske, auteur du livre *Avec les*

compléments du guide, Sarkozy-Kadafi, l'histoire secrète (Fayard, octobre 2017), depuis la garde à vue de l'ancien président français mis en cause dans l'affaire du financement libyen : retour sur les éléments essentiels du dossier, nouveaux témoignages, nouveaux documents, décryptage des stratégies de défense de Sarkozy, Guéant et Hortefeux, analyse des réactions médiatiques et politiques à ce scandale d'État... *Mediapart* (25/03) revient aussi sur le déclenchement de la guerre contre la Libye en 2011 et souligne la « *formidable réserve* », voire la « *vraie lâcheté* » des parlementaires français sur cette question en comparaison des investigations menées par leurs homologues britanniques (cf. *Billets* n°261). Prompts à demander la lumière quand ils étaient dans l'opposition, les socialistes s'y sont opposés une fois Hollande parvenu au pouvoir. Et si aujourd'hui Macron, en visite à Tunis, s'autorise à critiquer l'action de son prédécesseur (*LeMonde.fr*, 01/02), les députés LREM membres de la Commission de la Défense du Parlement, interrogés par *Médiapart* sur l'opportunité d'une commission d'enquête, font preuve d'une prudence remarquable. Seul Denis Masségria se déclare clairement favorable. Philippe Chalumeau, coordinateur LREM au sein de cette commission, considère que « *les opérations extérieures font partie du champ de l'exécutif* » et que « *regarder dans le rétroviseur n'est pas pertinent dans le monde d'aujourd'hui* ». « *Sa collègue Françoise Dumas, l'une des vice-présidentes de la commission, explique de façon tortueuse : "Je n'ai pas envie d'avoir un avis personnel sur la question sur ce type de sujet, pas avant une discussion collective."* » Un tel degré de courage politique force l'admiration...

(Ar)MeeToo

Concert d'indignations après l'enquête de *Libération* (« Lycée Saint-Cyr: une machine à broyer les femmes », 22/03) sur les « tradis » qui font la loi au sein des plus prestigieuses écoles préparatoires militaires. Ces fils de bonnes familles, militaires de préférence, arborent les références fascistes et catholiques intégristes, malmènent les « *souz* » (les sous-hommes qui refusent leur logique) et harcèlent systématiquement les jeunes femmes (les « *grosses* », « *juste bonnes à être engrossées* ») afin qu'elles craquent et libèrent les places qu'elles occupent indument à leurs yeux. « *En quasi toute impunité* », et sous l'œil attendri des officiers « *portés, même inconsciemment, à fermer les yeux sur cer-*

taines pratiques qui leur rappellent leurs jeunes années ». Macron s'est abstenu de toute réaction. C'est pourtant d'une lettre d'une des victimes qui lui était adressée, et qui est restée sans réponse, que toute l'affaire est sortie. Début avril, la ministre des Armées, Florence Parly a annoncé « *l'exclusion de Saint-Cyr-l'École des élèves impliqués* » et des « *mesures disciplinaires* » pour les cadres concernés, à défaut des procédures judiciaires qu'on aurait espérées. Reste à vérifier que ces mesures ne resteront pas cosmétiques, *Libération* évaluant en effet à 60 sur 230 le nombre des agresseurs les plus actifs. Il faut aussi rappeler que, si la progression de carrière dans l'armée repose officiellement sur la méritocratie, la reproduction sociale et idéologique joue en réalité à plein pour l'accès aux postes les plus sensibles. C'est ainsi la crème de Saint-Cyr qu'on retrouvera plus tard parmi les officiers les plus en vue qui mettront en œuvre la politique militaire de la France en Afrique. Avec toute l'attention portée aux droits de l'homme que l'on connaît...

Placca à côté de la plaque

Lors d'une émission consacrée aux récentes attaques terroristes au Burkina Faso, voilà ce qu'un éditorialiste de *RFI*, Jean-Baptiste Placca, déclare : « *Blaise Compaoré pourrait donc aider son pays, aujourd'hui, en parlant aux chefs terroristes, ses anciens amis, par patriotisme... Et l'on imagine que l'ancien président du Faso peut aider à mettre un terme à ces attentats, non pas pour un quelconque bénéfice politique personnel, mais pour son honneur, et par patriotisme* » (*RFI*, 03/03). Blaise Compaoré a-t-il donc de l'honneur, lui qui refuse de revenir au Burkina pour rendre compte de ses responsabilités dans les morts de l'insurrection d'octobre 2014, sans parler des nombreuses exactions de son régime ? Comment parler de patriotisme alors qu'il est à l'origine d'un important système de prédation pour piller les richesses de son pays au profit de ses proches ?

Jean-Baptiste Placca reprend la thèse éculée d'un « homme de paix », pourtant impliqué dans l'instigation de la plupart des conflits de la région. Il ne demande rien d'autre que de faire perdurer une alliance avec les terroristes dont les dégâts sont pourtant considérables. Blaise Compaoré devrait ainsi conseiller à ses amis de se contenter de porter des coups au Mali et au Niger, et de préserver le Burkina !

Bulletin fondé en 1993 par François-Xavier Verschave - Directeur de la publication Mathieu Lopes - Directeur de la rédaction Thomas Noirot - Comité de rédaction R. Granvaud, D. Mauger, O. Tobner, F. Tarrit, Y. Thomas, R. Doridant, M. Bazin - Ont participé à ce numéro G. Ribière, G. Moreau, F. Graner, B. Jaffré Photo de Une : Gakuta/Gisovu, près de Bisesero (© Christian Lafitte) Illustration John Beurk Édité par Association Survie 47 avenue Pasteur - 93100 Montreuil - Tél. (+33)144610325 - Web <http://survie.org> et <https://twitter.com/Survie> - Commission paritaire n°0216G87632 - Dépôt légal avril 2018 - ISSN 2115-6336 - Imprimé par Imprimerie 3 A, 7 rue Marie Pia - 91480 Quincy-s-s-Sénart

Courant mars, un diplomate français a participé à une réunion – sous réserve de préserver son anonymat – avec quelques associations et chercheurs sur la politique africaine de la France. Bien que régie par des règles de confidentialité stricte, cette discussion avait un petit air officiel : la parole se voulait sincère, mais ne risquait pas de varier de la ligne publique, si ce n'est pour critiquer plus franchement tel ou tel partenaire international. On était en somme au-delà de l'exercice de communication institutionnelle, mais avec la franchise d'un espion. Dans de telles conditions, la probabilité d'être surpris était faible. Celle de ne pas s'énerver aussi.

On sourit d'abord, en entendant que la France ne peut pas condamner publiquement une répression, dénoncer ouvertement des violations des droits. C'est que, comprenez bien, elle le ferait si elle le pouvait, mais elle ne peut plus. Car « au début des années 90, on était un partenaire indispensable : donc on pouvait, par une décision, "forcer la main". Ce n'est plus vrai. » On brûle alors de réinterroger l'histoire de notre politique africaine de la fin du XX^e siècle.

Ensuite, on pouffe à peine, dirait Desproges, en entendant railler « la conceptualisation de la Françafrique », car il s'agit voyez-vous d' « une idée qui a pu être pertinente mais ne l'est plus ». La preuve ? « Il n'y a plus de protection politique et financière en contrepartie ». La rédaction des résolutions au Conseil de sécurité de l'ONU, les bases et les coopérants militaires, le franc CFA, etc... ne seraient donc que du folklore ? Bref, « la Françafrique, c'est comme les Mami Wata : personne ne l'a vu mais tout le monde y croit ». Le diplomate, fier de ce qu'il pense être un bon mot, a déjà oublié qu'il vient de reconnaître que cette Françafrique a existé. Il y a 20 ans, dans ces fameuses années 1990 où il reconnaît qu'on pouvait « forcer la main » des régimes en place, ses prédéces-

seurs répondaient avec le même mépris à François-Xavier Verschave et autres militants de l'association Survie. On progresse ? On s'agace, surtout. Car ce refrain aux allures burlesques tente encore et toujours de nier avec cynisme l'histoire, y compris récente, d'une relation d'interventions et de soutiens criminels.

Mais puisque ces Mami Wata n'existent pas, pourquoi ne pas ouvrir les archives ? Un vrai sujet, reconnaît notre diplomate. On pleure de l'entendre se féliciter que « le dossier le plus avancé » pour une telle transparence concerne Madagascar, et la répression sanglante de l'insurrection populaire de 1947 : certes, ce serait déjà un progrès de rétablir l'entière vérité à ce sujet, comme pour Sétif et Guelma, Thiaroye et tant d'autres massacres coloniaux. Mais caracolant sur l'ouverture d'archives vieilles de 70 ans, est-ce un signe

de modernité ? Qu'on se rassure, « on prépare la même chose sur le Cameroun », au sujet de la répression des maquis indépendantistes par l'armée française de 1955 à 1970. « On avait un problème de classement, mais on devrait rendre toutes les archives consultables aux chercheurs cette année et organiser des colloques ». Encore une bonne nouvelle, certes, mais on lève les yeux au ciel à l'idée que dès qu'on conquiert une once de transparence, ces serviteurs de l'État cherchent à cornaquer les historiens en organisant les forums de discussion. Et tant d'autres archives essentielles, brûle-t-on de demander ? « Le plus difficile à court terme, c'est le Rwanda. Ce n'est pas une volonté politique de dissimuler, mais le sujet est très sensible ». Ainsi s'opère le miracle de la langue de bois : brandir la « sensibilité » face aux accusations de dissimulation, pour que les rescapés et l'auto-critique de nos institutions attendent... encore 20 ans ?

Thomas Noïrot

RENDEZ-VOUS DANS 20 ANS ?

Sommaire

2 LES BRÈVES DE LA FRANÇAUFRIQUE

3 ÉDITO Rendez-vous dans 20 ans

DOSSIER : GÉNOCIDE DES TUTSI DU RWANDA

4 Le « travail » du génocide se poursuit !

6 Le militantisme confronté au réel

8 Au coeur de Turquoise

10 **TERRORISME** Le Burkina Faso paye-t-il les liens de Compaoré avec les terroristes ?

11 **KANALY/NOUVELLE-CALÉDONIE** Le pays où il ferait bon vivre sous la tutelle de la France

12 **OPEX ET LOI DE PROGRAMMATION MILITAIRE** Continuité des objectifs, renforcement des moyens

LE « TRAVAIL » DU GÉNOCIDE CONTRE LES TUTSI DU RWANDA SE POURSUIT !

Si les commémorations annuelles de ce génocide nous appellent sans cesse à un devoir de mémoire essentiel, ce dernier ne prend tout son sens que si nous ouvrons les yeux sur le présent : ce génocide perpétue en effet toujours son « travail »¹, en France et avec le concours de notre État par le silence, la réticence judiciaire, la rétention documentaire, l'emploi d'éléments de langage négationnistes.

Voici bientôt un quart de siècle, le génocide² contre les Tutsi du Rwanda faisait en 100 jours, du 7 avril au 17 juillet 1994, entre 800 000 selon l'ONU et 1 000 000 de morts selon d'autres sources. Il a été rendu possible par la lâcheté criminelle des États membres du Conseil de sécurité des Nations unies - dont la France -, et par le discret mais efficace soutien diplomatique et logistique français au gouvernement intérimaire rwandais qui le perpétrait.

Le « travail » du génocide se perpétue cependant aux dépens des rescapés tout d'abord du fait de la marque abyssale laissée en eux par l'acte génocidaire lui-même : déshumanisation, refus explicite des pays occidentaux de porter secours, blessures atroces tant corporelles que psychologiques, perte de la plupart des membres de la famille dont enfants ou parents, viols (150 000 à 250 000 selon l'ONU), spoliations, expatriations... Mais, fait aggravant, ce « travail » se prolonge en France du fait même de la politique conduite sciemment par l'État en la matière.

Justice française a minima

Ce « travail » se perpétue quand ses auteurs, exfiltrés par la France ou accueillis sur son sol, ne sont pas recherchés et mis en cause avec le zèle que l'on est en la matière en droit d'attendre d'une « grande nation ». Ce n'est en effet pas à l'initiative du ministère public qu'ont été ouvertes en France les procédures judiciaires contre de présumés génocidaires réfugiés sur notre territoire : à ce jour, aucune des 37 actions pénales engagées depuis 1995 contre de telles personnes ou leurs complices n'est le fait d'un procureur de la République, mais uniquement de victimes et d'associations, en particulier le Collectif des



Le « travail », dans son sens initial : des travaux communautaires, comme ici pendant l'umuganda (© Christian Lafitte)

Parties Civiles pour le Rwanda (CPCR). Ce choix politique place ainsi au front de l'accusation les rescapés plaignants et certains de leurs témoins à charge, dans une joute publique essentiellement fondée sur des témoignages face à des accusés évidemment toujours présumés innocents. Mais l'arrogance et le mépris de ces derniers à l'égard des plaignants et témoins prennent appui sur leur sentiment d'être encore sous la protection feutrée des responsables politiques français.

C'est encore un choix politique que de ne pas donner à la justice les moyens nécessaires à la conduite, dans des délais raisonnables compatibles avec les engagements internationaux de la France³, les instructions puis les procès correspondants. Malgré un progrès sensible accompli en 2012⁴ avec la création d'un pôle national spécialisé crimes contre l'humanité et crimes de guerre, les moyens affectés à celui-ci étaient, en 2016, réputés être les plus faibles d'Europe⁵. Cinq procédures engagées en France et toujours en cours contre des présumés génocidaires rwandais affichent,

à ce jour, des délais de 16 à 20 ans.

Si la justice française peine à poursuivre efficacement les auteurs du génocide présents sur notre sol, elle ne permet pas pour autant leur extradition vers le Rwanda. La jurisprudence constante de la Cour de cassation a en effet fondé le refus systématique d'extradition au Rwanda de génocidaires présumés (21 refus), alors que le Tribunal pénal international pour le Rwanda (TPIR), la Cour européenne des droits de l'homme (CEDH), le Canada, le Danemark, la Norvège, la Suède, les États-Unis... ont donné une suite favorable à de semblables demandes.

Des responsabilités françaises occultées

L'engagement de l'État français aux côtés de ceux qui préparaient, puis commettaient le génocide fait l'objet d'accusations toujours plus précises et documentées. A ces accusations répond un verrouillage, dans un secret discrétionnaire absolu⁶, des archives présidentielles relatives au Rwanda, ce qui

1. Ce terme désignait initialement au Rwanda des travaux agricoles communautaires. Les génocidaires désignaient ainsi à la fois les massacres à accomplir en équipe et le déni d'humanité fait aux victimes assignées.

2. Au Rwanda, des massacres de masse contre les Tutsi rwandais, notamment en 1959, 1961, 1963 et causant chaque fois plusieurs milliers à dizaines de milliers de

victimes, témoignent de la présence, dès cette époque, du ferment génocidaire dont l'acmé produira le génocide de 1994.

3. Convention européenne de sauvegarde des droits de l'Homme et des libertés fondamentales, article 6 § 1 : "délai raisonnable" : affaire Mutimura c. France du 8 septembre 2004 (délai d'instruction en cause de près de 9 ans au jour de l'arrêt de la CEDH) :

condamnation de la France.

4. Création en janvier 2012 du pôle judiciaire national spécialisé crimes contre l'humanité et crimes de guerre.

5. « Crimes contre l'humanité : en France, un pôle d'enquêtes bridé faute de moyens », AFP, 7 mai 2016

ELEMENTS DE DÉFINITION

Génocide : anéantissement total ou partiel des membres d'un groupe humain défini par un pouvoir politique qui dénie aux membres de ce groupe tout droit d'appartenance à la communauté humaine et lui impute le projet de détruire la nation. Un discours négationniste vient parachever l'œuvre génocidaire en cherchant à masquer la spécificité de ce crime.

Plusieurs définitions du crime de génocide ont été élaborées, tant par la recherche historique^a que par le droit pénal international^b et le droit national. Celle du code pénal français^c, initialement introduite par la loi 92-684 du 22 juillet 1992^d, diffère en plusieurs points des définitions internationales. Elle s'en écarte particulièrement par l'exigence d'un "plan concerté", préméditation du crime dont la preuve doit être apportée, alors que le droit pénal international se limite en ce registre à n'exiger que l'entente en vue de commettre le génocide lors de la perpétration de ce dernier.

Négationnisme : démarche idéologique ayant pour objet l'effacement de la spécificité génocidaire par un travail de "construction d'un récit falsifié et falsificateur"^e. Le discours négationniste, s'il se heurte à l'impossibilité de nier frontalement le massacre du groupe social concerné, recourt à "un ensemble d'attitudes et de stratégies" de langage : "négaration de la volonté d'extermination", "occultation de certains aspects", "banalisation des faits", "minimisation", "relativisation", "requalification", "édulcoration", "renversement des responsabilités", "inversion victimaire", "instillation du doute"^f, etc. pour en masquer la réalité génocidaire.

La loi française ne sanctionne que depuis janvier 2017 le délit de "négaration, de minoration ou de banalisation de façon outrancière" des génocides et à la condition que ces derniers aient donné lieu à une condamnation prononcée par une juridiction française ou internationale^g. Il est

important de relever que le discours négationniste peut d'autant mieux se déployer que les autorités politiques lui laissent libre cours tant, entre autres, par leur silence et le refus de rendre publiques les archives concernées, que par l'emploi d'éléments de langage ambigus.

a. Cf. Yves Ternon, « Légitimité et intérêt scientifique d'une approche comparatiste des génocides du XXe siècle », *Revue d'Histoire de la Shoah* 2009/1 N° 190 | pages 201 à 224

b. Convention pour la prévention et la répression du crime de génocide du 9 décembre 1948 et, en ce qui concerne le génocide contre les Tutsi du Rwanda, Statut du Tribunal pénal international pour le Rwanda – 8 novembre 1994

c. Art. 211-1 du code pénal français

d. Loi entrée en application le 1er mars 1994

e. Raphaël Doridan et Charlotte Lacoste - « Peut-on parler d'un négationnisme d'État », *Cités* n° 57/2014

f. *Ibid*

g. Un an d'emprisonnement et 45 000 d'amende, pénalisation introduite, sous la pression des associations, par la loi du 27 janvier 2017 modifiant l'article 24 bis de la loi du 29 juillet 1881 sur la liberté de la presse

fait obstacle à la manifestation de la vérité. Ce verrouillage participe du silence d'État entrete nu jusqu'à ce jour par les plus hautes autorités politiques françaises successives, afin d'empêcher, sous couvert de sauvegarder « l'honneur de la France » (!), la mise en cause de certains membres de la « nomenklatura » française, politique et militaire d'alors. Lorsque ce silence se rompt, en réponse à certaines mises en causes médiatiques, c'est pour faire place à un vocabulaire ambigu et pernicieux⁷ laissant libre champ à une interprétation négationniste.

Un négationnisme diffus

Car la poursuite du « travail » du génocide, c'est aussi la reprise d'arguments négationnistes par certains responsables politiques et militaires français afin de masquer le soutien alors apporté par la France aux génocidaires. La très longue manipulation de l'opinion publique au sujet de l'attentat du 6 avril 1994, faussement attribué au Front Patriotique Rwandais (FPR) par le juge Bruguière, a laissé des traces dans les esprits. Et la mise en balance des crimes commis par le FPR avec le génocide des Tutsi relève d'une stratégie visant à justifier la politique française au Rwanda. Des respon-

sables français de premier plan (notamment François Mitterrand, Alain Juppé, Dominique de Villepin, Bernard Debré, ...) nourriront ainsi à un moment donné la thèse mensongère du « double génocide » selon laquelle le FPR aurait commis un génocide des Hutu.

Ce négationnisme au cœur de l'État participe de la résistance à la manifestation de la vérité, résistance ainsi conduite en coulisses - et ce en notre nom ! Se répand alors parmi des personnes de bonne foi un récit perverti du génocide des Tutsi⁸.

Le « travail » du génocide se poursuit donc bien toujours, « à bas bruit », en France, avec le concours actif de l'État, ce qui caractérise, au moins sur le plan moral, une complicité post-génocidaire permettant la perpétuation des effets du génocide sur ses victimes et la protection autant que possible de ses auteurs et complices.

Cette posture indigne est en parfaite cohérence avec le soutien obstiné de la France au pouvoir génocidaire rwandais avant et pendant le génocide. A l'État de prouver le contraire, cette fois autrement qu'en protestant perfidement de « l'honneur de la France » !

Gérard Ribière

Salauds de victimes

Le 18 mars, dans son « duel » hebdomadaire avec Raphaël Glucksmann sur France Inter, l'éditorialiste Natacha Polony s'est improvisée experte de ce génocide : « on est typiquement dans le genre de cas où on avait, j'allais dire, des salauds face à d'autres salauds (...) il n'y avait pas d'un côté les gentils et de l'autre les méchants dans cette histoire. » Bien qu'interloqué, Glucksmann a trouvé les mots justes : « en 1994, il y a des gens qui commettent un génocide et des gens qui sont victimes du génocide. Et la France, malheureusement – et c'est notre honte et c'est là-dessus que nous devons faire la lumière –, la France a choisi d'être du côté de ceux qui commettaient le génocide. Ça ne veut pas dire que la France a voulu le génocide. Mais ça veut dire qu'à aucun moment, le fait qu'il y ait génocide n'a entraîné de remise en cause de la politique française. C'est pas des salauds face à des salauds. C'est des bourreaux face à des victimes et on a choisi le camp des bourreaux. » La semaine suivante, Polony a justifié qu'elle avait juste paraphrasé Rony Brauman, de Médecins Sans Frontières, pour expliquer que « ce n'est pas parce qu'ils ont mis fin au génocide que Paul Kagame et ses troupes sont des saints, et qu'ils sont des gens biens. » Nouvelle mise au point salutaire de Glucksmann : « vous savez, les Soviétiques, quand ils libèrent Berlin, ou les Alliés, quand ils bombardent Tokyo, font des crimes. [Et] il ne viendrait à l'idée de personne de dire que la Deuxième Guerre mondiale est une affaire... d'égalité dans le crime ».

6. Voir François Graner, « Archives : Blocages réels, avancées concrètes », *Billets* n°266, mars-avril 2017.

7. « guerre interethnique », « les génocides », « génocide rwandais »

8. cf. par exemple « Salauds de victimes » ci-contre.

GÉNOCIDE DES TUTSI DU RWANDA LE MILITANTISME CONFRONTÉ AU RÉEL

Connaissant relativement bien l'histoire récente du Rwanda, du génocide des Tutsi et de la complicité de la France dans celui-ci et étant engagé-e-s en France pour les faire connaître en France, trois militant-e-s de Survie partageaient l'envie de se confronter à cette histoire commune, mais aussi de découvrir le Rwanda d'aujourd'hui. Témoignage, de retour d'un voyage de trois semaines au Rwanda.

En tant que Française, qui plus est militante à Survie de longue date, le voyage était loin d'être anodin, mais il n'était pas pour autant prévisible, ne sachant pas quel regard porteraient les Rwandais-es sur nous, et inversement quelles émotions et questionnements personnels il engendrerait pour moi.

Une réalité inconcevable

Ce qui m'a marqué pendant les premiers jours, c'est l'impossibilité de mettre en relation les faits et l'horreur que l'on connaît, avec les lieux que l'on découvrait évidemment pleins de vie. D'abord parce que je me suis heurtée aux lacunes de mes connaissances sur le génocide. Je pensais connaître relativement bien son histoire, or j'ai réalisé dès le début du voyage qu'il me manquait beaucoup d'informations et d'éléments pour appréhender et comprendre ce que je découvrais au Rwanda : en particulier les spécificités des lieux traversés, mais aussi l'histoire de l'après 1994. Que l'on soit au Nord, à Ruhengeri¹ ou Gisenyi, à l'Ouest dans le district de Kibuye, au Sud-Est dans le Bugesera, ou dans tel ou tel quartier de Kigali, l'histoire du génocide n'est pas exactement la même et les lieux n'ont pas la même « symbolique » aux yeux des Rwandais-es, nous l'avons appris au cours du voyage. Ainsi le Nord était le fief du clan Habyarimana et des Hutu les plus extrémistes. Dans le Bugesera ont été déporté-e-s des milliers de Tutsi chassé-e-s du Nord dès les années 1960. Le prisme de l'étude de la complicité française nous rend plus « familiers » de lieux tels que Bisesero et Murambi mais tend à laisser de côté l'histoire des autres, pourtant très importante pour que la réalité du génocide prenne forme.

Ensuite, la réalité du génocide était au

début impossible à appréhender et à concevoir car le génocide, par son ampleur, sa violence, sa logique haineuse, son caractère systématique et organisé dépasse l'entendement. Le lendemain de notre arrivée, la visite du mémorial de Kigali, qui propose une longue exposition assez complète et où sont enterrés les corps de plus de 250 000 Tutsi, est restée finalement quelque peu abstraite. Des nombres tels que 250 000 personnes à Kigali, un million au total, sont si grands qu'on ne peut se les représenter. C'est tout simplement inconcevable, cela va au-delà de ce que les émotions et même l'intellect peuvent imaginer. Au fur et à mesure du voyage, nous verrons ou visiterons de nombreux mémoriaux : simples stèles, abris couverts pour le recueillement avec parfois quelques photos et souvent des fleurs, bâtiments plus grands abritant des cercueils communs, et mémoriaux plus importants destinés à la visite. Au gré de ces mémoriaux le nombre de morts s'égrenent et c'est cette « accumulation » et cette répétition tragique mais indispensable qui permettent de prendre progressivement la mesure de l'ampleur et l'omniprésence du génocide, qui permettent de le comprendre émotionnellement : 10 000 personnes dans l'église de Kibuye, 60 000 à Bisesero, 50 000 dans l'école technique secondaire de Murambi, des dizaines de milliers à Butare, Nyanza, 4 000 dans l'église de Ntarama, 9 000 dans l'église de Nyamata. Les ossements, les corps momifiés, les immenses piles de vêtements des victimes des églises de Ntarama et Nyamata sont profondément marquants, ils permettent de donner forme à cette réalité, de rappeler qu'il y a des personnes individuelles derrière tous ces chiffres. Tout cela sans compter tous les lieux où nous ne sommes pas allés, sans compter tou-te-s les

autres écoles, églises, stades, rues, forêts et marais où les chiffres ne sont pas indiqués ou pas connus précisément. Sans compter les charniers où des corps continuent d'être découverts encore aujourd'hui.

Insupportable négationnisme

Face à la présence de ces mémoriaux, leur grand nombre dans tout le Rwanda, même dans des lieux reculés, et les récits qui y sont associés, qui s'ajoutent bien entendu à toutes les recherches historiques, le fait que des gens puissent encore nier le génocide nous est apparu proprement dément. Venant d'un pays où le négationnisme a libre cours, c'est donc d'abord sur cette question que je me suis sentie bousculée en tant que Française. C'est en rentrant du mémorial de Murambi, où 50 000 personnes ont été massacrées en quelques jours, que nous avons écouté les propos de Natacha Polony sur France Inter. Ils dataient de plus d'une semaine, et un rescapé de Bisesero nous en avait déjà parlé, mais nous n'en connaissions pas le contenu exact. Etre au Rwanda et y entendre sur une radio française qu'il n'y avait pas en 1994 « *une distinction entre des méchants et des gentils* » mais « *des salauds face à d'autres salauds* »², a suscité chez moi une colère et un écoeurement comme j'en avais rarement ressentis. Non pas que je n'étais pas déjà révoltée par ce type de révisionnisme avant de faire ce voyage, mais il est devenu encore plus insupportable, intolérable, abject. Savoir, face aux Rwandais-es que nous rencontrions dans les mémoriaux, que dans notre pays de tels propos étaient possibles, que des manipulations rhétoriques permettaient à certain-e-s de minimiser l'importance du génocide ; être questionnée là-dessus et constater l'impuissance des Rwandais-es à

1. Les noms employés dans cet article sont ceux qui étaient en usage lors du génocide, mais les villes principales ont changé de nom en 2006 suite à un redécoupage des provinces.

2. Natacha Polony, dans le Duel du dimanche 18 mars sur France Inter. La semaine suivante, elle a tenté d'expliquer ses propos en disant qu'elle « *parlait d'autre chose* ». Mais dans ce cas, pourquoi, dans un débat pourtant clairement consacré au génocide des Tutsi et au rôle de la France, « *parler d'autre chose* », qui plus est dès le début de son

intervention ? Evacuer du revers de la main le sujet du génocide pour « *parler d'autre chose* » et entretenir l'idée d'un flou entre les bourreaux et les victimes en affirmant que « *c'est plus compliqué* », c'est la méthode malheureusement bien connue de celles et ceux qui cherchent à retirer au génocide son importance et sa spécificité.



Mémorial de Gisozi, à Kigali (© Christian Lafitte)

lutter contre ce négationnisme qui s'exerce en dehors de leurs frontières, m'a beaucoup marquée. L'enjeu de le combattre est apparu d'autant plus majeur, comme une urgence et un devoir indispensables.

Face aux complicités françaises

C'est seulement en arrivant dans la zone contrôlée par l'opération Turquoise en juin 1994 (le sud-ouest du Rwanda, un triangle englobant Kibuye, Gikongoro et Cyangugu) que j'ai été renvoyée à ma position de Française. C'est dans cette zone que se trouvent le mémorial de Bisesero, où les militaires français ont laissé les derniers Tutsi survivants à la merci des tueurs en connaissance de cause ; et le mémorial de l'école technique secondaire de Murambi où l'armée française a installé sa base pendant l'opération Turquoise alors que 50 000 personnes y avaient été massacrées moins de deux mois auparavant.

Avant de visiter ces lieux, la question du rôle de la France était très peu présente. L'exposition du mémorial de Kigali l'évoque au détour de quelques phrases (parlant d'un soutien continu au gouvernement qui préparait le génocide et pointant du doigt l'opération Turquoise) mais consacre davantage d'espace et de détails à « l'abandon » de la communauté internationale dans son ensemble. Dans nos rencontres et discussions avec des Rwandais-es, nous avons parfois été interrogé-e-s sur les raisons de notre voyage au Rwanda. Mais nous n'avons pas senti de réserves ni de méfiance et nous n'avons pas été questionné-e-s sur le rôle de la France. Nous en sommes arrivé-e-s à nous demander si cette complicité française était largement connue par les Rwandais-es.

Les visites de Bisesero et de Murambi puis des mémoriaux du Bugesera (Ntarama

et Nyamata), ainsi que de nouvelles discussions, n'ont pas laissé de place au doute. « *Evidemment tout le monde le sait* » nous a dit une rescapée rencontrée à Nyamata, même si les détails de ce soutien ne sont pas toujours connus. A Bisesero, où nous avons rencontré Eric Nzabihimana³, nous avons découvert que la date de commémoration choisie pour ce lieu était le 27 juin, date à laquelle les militaires français ont abandonné aux tueurs les derniers survivants (3 000 personnes sur les 60 000 qui s'étaient réfugiées dans ces collines au début du génocide) et non le 13 mai, date à laquelle la majorité des Tutsi de Bisesero ont été tués. Commémorer le 27 juin est ainsi une manière de rappeler chaque année, aux yeux de tou-te-s, l'implication française. A Murambi, le mémorial a une double portée car il est à la fois le lieu d'un massacre de grande ampleur puis la base de l'opération Turquoise. Des panneaux indiquent les endroits où le drapeau français a été hissé et où les militaires français jouaient au volley-ball, à quelques mètres des charniers où les génocidaires avaient enterré leurs victimes quelques semaines auparavant. Comment imaginer que pendant plusieurs semaines les Français se sont installés et même divertis dans ce lieu, où la terre avait été fraîchement retournée, sans jamais chercher à savoir ce qu'il s'était passé ? Le mémorial comprend également une exposition sur le déroulement du génocide à Murambi avec une partie consacrée à l'opération Turquoise.

Que ce soit à Bisesero ou à Murambi, puis dans les mémoriaux du Bugesera, nos échanges avec Eric Nzabihimana et avec les personnes de la Commission nationale de lutte contre le génocide (CNLG) chargées des lieux ont porté sur la France. Nous avons davantage échangé sur les enjeux ac-

tuels concernant le négationnisme, la justice, les archives, que sur sur le rôle de la France pendant le génocide. Quelles étaient les procédures judiciaires en cours ? Pourquoi la France refusait-elle d'extrader les Rwandais présumés génocidaires réfugiés sur son sol ? Avions-nous des espoirs concernant une ouverture prochaine des archives ? Nous avons perçu chez nos interlocuteurs la colère, la tristesse, voire le découragement ou la fatalité à l'idée que le négationnisme a toujours cours en France, que des présumés génocidaires y vivent des jours paisibles (bien que de nombreuses plaintes aient été déposées, la plupart des procès n'ont pas encore eu lieu), que les années se succèdent sans que l'Etat français ne montre aucun signe de reconnaissance, ne demande jamais pardon.

Permettre le deuil

Grâce à ces visites et ces discussions, j'ai perçu avec beaucoup plus de force et de lucidité toute l'importance du combat que nous menons en France. Jusqu'à présent la vérité et la justice sur le rôle de la France me semblaient indispensables d'abord par principe et pour les valeurs que cela représente, et parce qu'ayant connaissance de faits d'une telle gravité, je ne pouvais pas ne pas partager ces informations le plus largement possible pour montrer aux Français-es ce que les institutions de la V^e République, ses politiques et son armée permettent, sciemment. Toutes ces motivations sont encore valables bien entendu, mais je perçois aujourd'hui à quel point cette lutte pour la vérité et la justice est importante pour les Rwandais-es avant tout : pour les victimes, pour les rescapé-e-s, mais aussi pour les nouvelles générations. Sans justice et sans travail de recherche et de documentation très précis sur toutes les dimensions du génocide, c'est le deuil des victimes qui se trouve empêché, c'est la mémoire du génocide qui risque d'être défaillante, c'est la réconciliation qui est entravée. Or en France, la justice et la vérité sont bloquées et les rescapé-e-s rwandais-es, qui sont pourtant les premier-e-s concerné-e-s, n'ont aucune prise sur cette situation. Si, comme moi, nous ne sommes pas responsables des agissements passés de notre Etat parce que trop jeunes à l'époque du génocide, nous avons en revanche la responsabilité d'agir aujourd'hui contre l'impunité et contre le négationnisme.

*Marie, nourrie des échanges
avec Gwen et Amandine*

3. Rescapé de Bisesero, il fait partie des personnes qui ont déposé une plainte en France visant l'armée française pour l'abandon des Tutsi de Bisesero.

GÉNOCIDE DES TUTSI DU RWANDA AU COEUR DE TURQUOISE

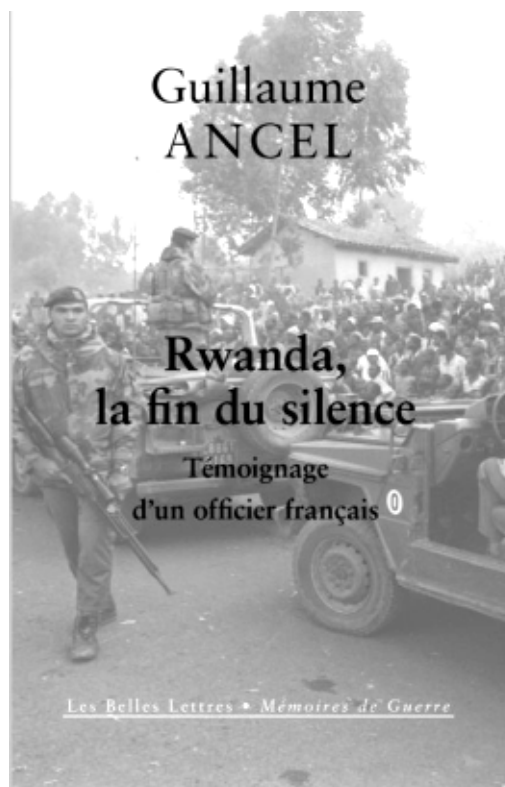
Guillaume Ancel était capitaine dans l'armée française quand elle est intervenue au Rwanda, en juin 1994, à la fin du génocide des Tutsi (opération « Turquoise »). Il publie un livre qui rassemble et précise l'ensemble de ses témoignages des dernières années¹, complétés par son expérience personnelle du débat en France sur ce sujet. Très factuel, il relate ce qu'il a lui-même constaté ou appris à l'époque ; puis, avec le recul, il le compare avec ce qu'il a pu entendre de la bouche de responsables politiques et militaires français. Le décalage est important, c'est le moins que l'on puisse dire.

Le livre, paru mi-mars, a fait grand bruit. Le point qui a été le plus mis en avant par les médias est l'aspect offensif de l'opération Turquoise. Les soldats français qui partent à partir du 22 juin 1994 reçoivent un ordre écrit visant à reconquérir la capitale rwandaise, Kigali. Ordre qui leur sera retiré par un officier à leur arrivée sur place, avec d'inhabituelles précautions pour en supprimer les traces écrites. Ancel est là pour guider des avions de chasse et, contrairement à ses missions précédentes, il n'a reçu aucune explication claire et précise du contexte politique et des objectifs de l'opération en cours. Dans les jours de fin juin, il n'a aucune indication que sa mission pourrait être différente, humanitaire ou autre. Des rescapés tutsis sont découverts à Bisesero, ils sont les cibles de massacres ; cependant l'unité dont fait partie Ancel, stationnée à quelques kilomètres de là, ne reçoit pas mission d'intervenir, bien que, le 29 juin, cette unité soit nombreuse, équipée, opérationnelle et inoccupée.

Mission annulée

Le 30 juin au soir, cette unité est envoyée dans le but d'arrêter le Front Patriotique Rwandais, dont les troupes s'opposent au gouvernement génocidaire et mettent fin au génocide. Or l'opération est arrêtée in extremis au petit matin du 1er juillet (Ancel interprète cet arrêt comme le reflet d'un débat au sein des décideurs français : l'opération ayant sans doute été décidée par l'État-Major, alors que l'Élysée y aurait finalement mis son holà). C'est à partir de ce moment que l'opération prend, du moins en partie, un caractère humanitaire, ce qui sera largement médiatisé par la suite.

Ainsi, dans les derniers jours de juin, le camp de réfugiés de Nyarushishi est protégé par quelques hommes des forces spéciales plus préoccupés d'organiser une messe que



« Rwanda, la fin du silence - Témoignage d'un officier français » (Les Belles Lettres, mars 2018)

de faire cesser concrètement les massacres. Selon Ancel, c'est à partir seulement de début juillet que ces forces spéciales sont relevées par une unité nombreuse, efficacement organisée et interdisant explicitement à ses soldats les relations sexuelles avec les Rwandaises. C'est aussi début juillet que commencent les premières opérations de sauvetage de rescapés tutsis cachés.

C'est aussi début juillet qu'ont lieu, au sein de l'armée, les premiers débats sur la nécessité de désarmer les miliciens. Ancel a participé à ces débats ; il souligne l'absence de distinction nette entre les miliciens génocidaires d'une part, et d'autre part les forces armées du gouvernement que l'armée française soutient. Même dans la zone que contrôle l'armée française, des miliciens continuent à faire la loi sur des territoires

étendus, y compris en essayant d'intimider des soldats français et de leur barrer le passage.

Collaboration avec les génocidaires

Les militaires français reçoivent l'ordre de collaborer avec les autorités civiles rwandaises et vont progressivement s'apercevoir, chacun à leur rythme, que leurs interlocuteurs ont du sang sur les mains. Cette collaboration se fait d'autant plus naturellement que, lorsque les soldats ont reçu leurs instructions, personne n'a attiré leur attention sur le fait que ce sont ces autorités qui ont organisé le génocide des Tutsi. Au point qu'Ancel, stupéfait, découvre qu'un lieutenant français des forces spéciales a autorisé un bourgmestre génocidaire à conserver ses armes.

Cette collusion se manifeste aussi à une échelle plus grande. Les autorités civiles et militaires rwandaises suscitent l'exode de leur population au Zaïre voisin (l'actuelle République Démocratique du Congo). Elles souhaitent ainsi pratiquer une tactique de la terre brûlée, en vidant le pays. Et, par la même occasion, noyer dans la masse les auteurs et exécutants du génocide, qui pourront ainsi échapper aux sanctions et se réorganiser au Zaïre en vue d'essayer de reconquérir le Rwanda. Ancel constate que cet exode est provoqué par les autorités rwandaises sans que les Français ne l'empêchent, alors qu'ils en auraient eu les moyens. Les conséquences humanitaires de cet exode seront déplorables, avec une épidémie de choléra (qui sera davantage médiatisée que le génocide des Tutsi).

Ancel recueille les états d'âme du lieutenant-colonel Hogard, le jour où celui-ci a dû accueillir des membres du gouvernement rwandais. Il a escorté poliment vers le Zaïre ces décideurs qui ont de terribles responsabilités dans les massacres et « du sang jus-

1. Dont ceux publiés par *Billets d'Afrique* : Guillaume Ancel, « On aurait dû les arrêter », entretien avec François Graner et Mathieu Lopes *Billets* n°237, juillet-août 2014, pp. 9-10

Guillaume Ancel, « Il faut rechercher les éjecteurs des missiles », entretien avec François Graner *Billets* n°238, septembre 2014, pp. 6-7
Guillaume Ancel, « Attentat du 6 avril 1994 au Rwanda

- La participation française est-elle plausible ? », entretien avec François Graner, *Billets* n°242, janvier 2015, pp. 10-11.
2. François Graner, « A lire : Vent glacial sur Sarajevo », *Billets* n°269, juillet-août 2017, pp. 10-11

qu'au cou ». Cela le tourmente. Il aurait pu les arrêter, il aurait même pu les neutraliser, mais ses ordres ne lui laissaient pas le choix.

Livraisons d'armes

Une part du livre d'Ance l qui a attiré l'attention des médias concerne les mouvements d'armes dans la zone que contrôlent les militaires français. Il explique en particulier qu'il a reçu l'ordre de détourner l'attention de journalistes pour qu'ils n'aperçoivent pas le passage d'un convoi de camions livrant des armes à destination des militaires rwandais en déroute au Zaïre. Il apprend que la France contribue à verser leur solde à ces troupes du gouvernement génocidaire, et les réarme au risque de transformer les camps de réfugiés en base arrière de combats futurs ; il semble le seul à s'en indigner.

Ces témoignages sont précieux pour comprendre comment les soldats français de l'époque percevaient leur métier et leurs opérations. On découvre qu'en interne, au sein d'une unité, les débats et critiques sont vifs, en particulier lors des débriefings qui ont lieu chaque soir. On y suit une discussion qui tourne au vinaigre autour de l'engagement anglo-saxon contre l'influence française, qu'un officier résume : « *Nos cultures sont tellement différentes que nous ne pouvons pas nous entendre. Il faut se battre contre les anglo-saxons pour protéger la Grande France.* » Cette remarque prend tout son sel si on rappelle le contexte de 1994 : les Anglais et Etats-Uniens sont alliés de la France, y compris dans les opérations en Bosnie, et on sort tout juste de quarante-cinq ans de guerre froide où l'unique ennemi était soviétique.

Crimes de guerre

La culture de ces militaires se caractérise aussi par une forte imprégnation de la religion. Catholique, avec une opposition affirmée contre les protestants. Avec aussi, pour conséquence, que les troupes françaises donnent parfois leur protection en priorité à des religieux qui ne sont pas menacés, voire même à l'évêque qui veut sauver ses voitures de luxe. Culture toujours, celle des décorations, si difficiles à acquérir en temps de paix : d'après ce qu'Ance l entend dire, un officier qui souhaitait se faire médailler est allé provoquer un accrochage mortel avec le Front Patriotique.

Lors de la phase où les Français désarment les milices hutues génocidaires, ils arrêtent des hommes qui se préparent à armer une milice. Ance l rapporte qu'un adjudant-chef demande qu'on les lui laisse pendant quelques heures, se faisant fort « *de les faire parler avant la fin de la nuit.* » Les

officiers et les autres soldats ne s'y opposent pas ; seul Ance l prend position contre, affirmant qu'à son retour en France, il dénoncera tout acte de torture. Finalement, le lieutenant-colonel interdit cet interrogatoire. Il n'y a dans cet épisode aucun soutien aux génocidaires à reprocher aux militaires français ; ce qui est grave, et révélateur de leur culture, c'est de savoir que certains d'entre eux sont prêts à recourir à la torture.

Ance l souligne la différence entre les forces classiques et les forces spéciales, qui se méprisent mutuellement. Les spéciales, forces d'élite surentraînées, sont chargées des opérations secrètes et donc pas toujours avouables. Elles ont une forte culture du silence et du secret, qui en devient comique : un homme des forces spéciales demande ainsi à un pilote d'hélicoptère de l'emmener... et refuse de lui dire où, car sa destination doit rester secrète. Les forces classiques, dont fait partie Ance l, les considèrent comme des cowboys incontrôlés : « *Forces spéciales, comeries spéciales.* »

Ance l rapporte qu'il a trouvé sur le terrain un cadavre semblant énigmatiquement tombé du ciel. Ce n'est que trois ans après, en discutant avec un pilote d'hélicoptère désireux de soulager sa conscience, qu'il a appris que des membres des forces spéciales avaient jeté un homme du haut d'un hélicoptère, d'une grande altitude. Ici encore, il n'y a dans cet épisode aucun soutien aux génocidaires, mais ce qui est grave est ce que cela révèle sur la culture des forces spéciales (on fait bien sûr le lien avec les méthodes de Bigeard pendant la guerre d'Algérie, que les militaires français ont enseignées à leurs collègues argentins) ; et, surtout, sur l'absence de contrôle. Cela conforte aussi les nom-

breux témoignages de Rwandais sur les jets de personnes depuis des hélicoptères (parfois depuis des basses altitudes, pour effrayer plus que pour tuer) ; témoignages que peu de Français avaient pris au sérieux jusqu'ici.

Silence dans les rangs

La partie la plus récente du livre, très instructive, décrit les obstacles de tous ordres, depuis l'indifférence jusqu'aux pressions, qui ont visé à empêcher Ance l de parler pendant toutes ces années. Un de ses collègues qui à sa suite a voulu parler pour confirmer son témoignage, en a été empêché par l'armée de l'air : pourquoi ? Ance l explique comment les politiques se défendent mal, déviant le débat des questions fondamentales telles que : « *Pourquoi avon-nous soutenu un gouvernement génocidaire ?* ». Selon lui, Paul Quilès, le député socialiste qui avait dirigé la mission parlementaire de 1998 sur le sujet, lui a enjoint de ne pas témoigner, « *pour ne pas troubler la vision qu'ont les Français du rôle que nous avons joué au Rwanda.* » Quilès dément, et c'est peut-être le seul démenti précis qu'a reçu ce livre.

Le décalage entre ce qu'Ance l entend des autorités françaises et constate sur le terrain est du même ordre que celui qu'il a par ailleurs constaté lors de sa mission en Bosnie, en 1994-95. Dans Sarajevo assiégée, il voit à l'œuvre le même type de politique de soutien à tout prix à un régime ami². Derrière, on retrouve les mêmes décideurs français, prêts à sacrifier les peuples au nom de la sacro-sainte stabilité de la zone d'influence française.

François Graner



Dans les collines de Biseseo (mars 2018, photo sous licence CC Billets d'Afrique)

TERRORISME

LE BURKINA PAYE-T-IL LES LIENS DE COMPAORÉ AVEC LES TERRORISTES ?

Le Burkina Faso est la cible de nombreuses attaques depuis à la chute de Blaise Compaoré. La dernière en date s'est déroulée au moment où s'ouvrait le procès des anciens cadres du régime. Au vu de leurs relations passées avec les groupes qui mènent ces attaques, ce n'est probablement pas le fruit du hasard.

Le 3 mars, Ouagadougou a subi une nouvelle attaque terroriste en plein centre-ville, avec pour cible l'ambassade de France et le bâtiment de l'État-Major de l'armée. Le bilan officiel fourni par le procureur du Faso le 6 mars fait état du décès de huit soldats burkinabè, de huit assaillants, 85 blessés dont 61 militaires et 24 civils, et plusieurs dizaines de véhicules endommagés ! Les assaillants parlaient l'arabe ou le moré, la langue des Mossis.

En France, le ministère des Armées précise sur son site que ce sont des militaires français qui se sont opposés aux assaillants à l'ambassade de France, omettant le gendarme burkinabè en faction à l'entrée qui s'est sacrifié, et que ce sont les militaires burkinabè qui ont neutralisé les attaquant à l'État-Major.

L'attentat a été revendiqué par Le Jnim, Jamaat Nosrat al-Islam wal-Mouslimin (ou, en français, le GSIM pour « Groupe pour le soutien de l'islam et des musulmans ») dirigé par Iyad Ag Ghali (cf. *Billets* n°213, mai 2012), âgé de 60 ans, considéré comme l'un des plus puissants chefs terroristes du Sahara. Par un message parvenu à l'agence mauritanienne "Al Akhbar", ce groupe déclare avoir agi « en réponse à la mort de plusieurs de ses dirigeants dans un raid de l'armée française dans le nord du Mali il y a deux semaines ».

Selon le site *opex360.com* (17/02), qui cite des sources militaires, ce raid effectué les 13 et 14 février « a visé plus particulièrement le groupe jibadiste Ansar Dine, qui, dirigé par Ilyad Ag Gbaly, fait partie du Jamaat Nosrat al-Islam wal-Mouslimin (Groupe pour le soutien de l'islam et des musulmans, GSIM) ». Dans un communiqué (16/02), le chef d'État-Major français a affirmé que « vingt-trois terroristes, dont des chefs d'Ansar Dine ainsi que d'Al Mourabitoune, connus pour leurs exactions à l'encontre de la population malienne, ont été tués ou capturés dans cette opération ».

Dégradation sécuritaire

Si les deux attaques à Ouagadougou, contre le café Cappuccino le 15 janvier 2016 et le café-restaurant hallal Aziz Istanbul le 13 août 2017, ont été largement médiatisées en France, car elles visaient des établissements fréquentés par de nombreux expatriés, c'est le nord du pays qui paye le tribut le plus fort. Les attaques y sont récurrentes. Des fonctionnaires refusent désormais de rester, rendant impossible le fonctionnement des services de l'État, et les écoles en particulier. Les instituteurs sont particulièrement menacés.

Les attaques ont commencé le 4 avril 2015, quelques mois seulement après l'insurrection victorieuse qui a entraîné la fuite de Blaise Compaoré, exfiltré par l'armée française. Un bilan global a été établi en mars 2017, par le ministre de la Sécurité, au cours d'un point de presse. A cette date, 70 personnes, civiles et militaires, avaient été tuées lors de différentes attaques, 70 personnes interpellées, et plusieurs otages enlevés. Un autre est effectué en novembre 2017 par le ministre des Affaires étrangères au cours d'un nouveau point de presse : 80 attaques et 133 morts, 2000 écoliers ne pouvant suivre les cours. Un bilan qui dénote une grave dégradation de la situation sécuritaire.

Ancien repère des futurs terroristes

Cette attaque s'est déroulée quelques jours seulement après l'ouverture, le 27 février, du procès des putschistes de septembre 2015. Le procès a cependant repris dès le 21 mars.

L'hypothèse d'un lien avec ce procès a été évoquée par le Balai citoyen, et paraît plausible. Les deux principaux accusés ne sont autres que Gilbert Dienderé et Djibril Bassolé, deux proches parmi les proches de Blaise Compaoré. Le premier, véritable numéro deux du régime, était aussi en charge de la sécurité de la région. Ce fut un des artisans des négociations avec les groupes djihadistes qui ont permis que le

Burkina soit épargné des attentats jusqu'en 2015. Apprécié des dirigeants français, il avait reçu la légion d'honneur française et sautait en parachute avec le général Beth lorsque celui-ci était ambassadeur de France au Burkina.

Le second, ancien ministre des Affaires étrangères, a dirigé les négociations lors de la crise malienne entre 2012 et 2014, comme représentant de Blaise Compaoré. Djibril Bassolé n'eut de cesse d'imposer comme partenaires des négociations le Mouvement National de Libération de l'Azawad (MNL) et Ansar Dine, dans lesquels Iyad Ag Ghali jouait un rôle de tout premier plan. Faut de pouvoir diriger le premier, c'est lui qui créa le deuxième. Les chefs du MNL, défaits, furent sauvés in extremis par un hélicoptère burkinabè le 26 juin 2012, et prirent leurs quartiers à Ouagadougou. Bassolé fut artisan de la proposition visant à propulser le Qatar, considéré comme finançant les groupes terroristes, comme médiateur du conflit au Mali. Par ailleurs, Djibril Bassolé occupait jusqu'en avril 2016 la fonction de Grand Maître de la loge maçonnique du Burkina, à laquelle appartenait Blaise Compaoré.

Quant à Iyad Ag Ghali, voici ce qu'en disait le journal *Les Afriques* (26/02/2013) : « *Le Mollah de Kidal (Iyad Ag Gbali), 54 ans, (...) vit dans une suite de luxe du 11^{ème} étage de l'hôtel Laico, un des bijoux du défunt guide libyen, Mouammar Kadhafi. C'est là qu'il reçoit et consulte. Plusieurs personnalités de renom issues de la haute hiérarchie militaire, du gratin politique et du milieu des affaires défilent à longueur de journée. Djibril Bassolé, Francois Compaoré, Dienderé, Moustapha Chafi, le milliardaire Lancine Diawara le côtoient et le protègent. Chouchouté et cadeaué par l'entourage présidentiel immédiat, Iyad Ag Ghali est une pièce maîtresse du leadership du chef de l'Etat, Blaise Compaoré dans la géopolitique du no man's land sahélien.* » On y retrouve, et ce n'est pas un hasard, nos deux principaux accusés du putsch de septembre 2015.

Bruno Jaffré

KANAKY / NOUVELLE-CALÉDONIE

LE PAYS OÙ IL FERAIT BON VIVRE
SOUS LA TUTELLE DE LA FRANCE

Derrière les bons chiffres apparents de l'économie calédonienne se cachent des inégalités profondes au détriment des Kanaks, liées à la situation coloniale.

Les années 2000, un âge d'or ?

Dans sa conclusion, le dernier rapport Cerom¹ sur l'économie calédonienne évoque la période avec enthousiasme : « *La période 2000-2012 peut, avec le recul, être vue comme un âge d'or pour l'économie calédonienne. Politiquement stable, dopée par des investissements industriels massifs et portée par des prix du nickel globalement élevés, la période a permis le rattrapage de l'économie calédonienne en termes de [Produit intérieur Brut (PIB)] par habitant, d'infrastructures et de protection sociale notamment* ». Quant à l'avenir, les auteurs restent beaucoup plus modestes : « *Dans la période à venir, la Nouvelle-Calédonie ne devrait pas retrouver les taux de croissance de l'âge d'or passé (...) Néanmoins les fondamentaux restent toujours favorables.* »

Il est vrai que certains chiffres présentés dans ce rapport décrivent une situation économique florissante : un salaire médian de 1927 euros mensuels en 2011 (alors que celui de la métropole était alors de 1630 euros selon l'Insee) ! Un PIB par habitant supérieur à celui des Pays de la Loire ! Un taux de croissance qui se stabilise à plus de 3% ! La Nouvelle-Calédonie, sous tutelle de la France serait-elle un modèle de réussite économique et sociale ?

Des disparités violentes

Il s'avère que les indicateurs chers aux économistes masquent des réalités moins brillantes. Le même rapport du Cerom évoque l'indice « big mac » qui sert à évaluer le rapport entre revenus et coût de la vie : « *En considérant cet indicateur, le niveau moyen des prix en Nouvelle-Calédonie était, en 2017, de 24 % supérieur à celui de la zone euro* ». En effet à Nouméa, il faut sortir 2000 francs CFP - 16 euros - pour acheter une pizza, ce qui n'est pas à la portée de tout le monde.

Chômage, taux de pauvreté, état sanitaire, voici une série d'autres indicateurs qui en disent long sur la réalité quotidienne des Kanaks. En 2009, 55 % des Kanaks de 15-64 ans sont sans emploi, alors que ce taux

descend à 34 % pour les non Kanaks². En 2008, le taux de pauvreté (au seuil de 50 % du revenu médian) est à 9 % en province Sud (là où les Kanaks sont minoritaires), 35 % en Province Nord, 52 % aux Îles Loyauté³. Selon le baromètre santé 2015 de l'agence sanitaire et sociale, le surpoids touche 67 % de la population, qui compte 38% d'obèses. Il est bien connu que l'obésité touche d'abord les plus pauvres. Une étude de l'agence sanitaire montre que les enfants Kanaks sont trois fois plus touchés par ce fléau que les enfants d'origine européenne et asiatique.

La pauvreté, « maladie de civilisation » ?

La série des calamités qui frappent la partie Kanak de la population ne s'arrête pas là. Plus de 150 années de colonisation, l'accaparement des terres, la transplantation des populations et la logique de colonie de peuplement ont déstructuré la société historique, sans construire un autre avenir que les petits salaires ou le chômage. Une situation qui fait penser à celles des Indiens d'Amérique du Nord chassés de leurs terres et confinés dans des réserves...

Les conséquences se payent cher en termes de santé et de statut social. Avec l'obésité survient par exemple le diabète. Un rapport de 2016 annonce 13 000 personnes détectées et suivies, soit 5 % de la population⁴. Sur les 260 000 habitants de Nouvelle-Calédonie 47 217 (18 %) souffrent de Longue Maladie...

La lecture du dossier « Panorama du Diabète en Nouvelle Calédonie » publié en 2012 par l'Agence Sanitaire et Sociale donne une version cynique de l'origine de cette situation. Sous le titre : « *Origine de l'épidémie de Diabète en Nouvelle Calédonie* » le rapport évoque une « *Mutation économique-culturelle sans précédent : l'exploitation intensive du nickel a permis une augmentation très rapide des revenus, des importations massives de produits occidentaux, et en conséquence, une modification radicale du mode de vie. L'abondance et l'évolution technologique sont responsables de la pandémie actuelle. Le diabète de type 2 est une "maladie*

de civilisation » (sic). C'est bien connu, la colonisation est un phénomène d'exportation de la civilisation... et malheur à ceux qui souffrent des dégâts collatéraux.

Dernier exemple de disparité criante, la prison. Dans son rapport de 2011, le contrôleur général des lieux de privation de liberté donne un effectif de personnes détenues de 454 personnes. Et précise qu'entre le 1er janvier 2006 et le 1er octobre 2011, l'effectif a crû de plus de 70 %. Le taux de personnes sous écrou en Nouvelle-Calédonie est de l'ordre de 192 pour 100 000 habitants quand le même taux pour la France entière est de 103 pour 100 000 habitants au 1er janvier 2011. Le contrôleur estime que « *les conditions d'existence des personnes détenues au centre pénitentiaire de Nouméa constituent une violation grave de leur dignité et de leurs droits fondamentaux* ». Et qui sont ces détenus ? Selon la Ligue des droits de l'Homme de Nouvelle-Calédonie et l'Observatoire International des Prisons, l'écrasante majorité des détenus sont des jeunes Kanaks...

Bref, le moins qu'on puisse dire est que la tutelle française ne profite pas à tous ! Mieux vaut être descendant de colon que d'origine Kanak. Les faits sont là. Les forces qui tiennent tant à la mainmise sur l'île de la métropole coloniale poursuivent d'autres buts que le bien-être des Kanaks.

Gérard Moreau

1. Comptes Économiques Rapides pour l'Outre-Mer, qui a pour partenaires : l'Institut National de la Statistique et des Études Économiques, l'Agence Française de Développement, l'Institut d'Émission d'Outre-Mer, l'Institut d'Émission des Départements d'Outre-Mer, l'Institut de Statistique de Polynésie française, le Service du Plan et de la Prévision Économique de Polynésie française, l'Institut de la Statistique et des Études Économiques de Nouvelle-Calédonie.

Voir : www.cerom-outremer.org

2. Catherine Ris, « Les inégalités ethniques dans l'accès à l'emploi en Nouvelle-Calédonie », *Économie et statistique* n°464-465-466, 2013

3. Institut de la Statistique et des Études Économiques (ISEE), « 53 000 personnes sous le seuil de pauvreté », *Synthèse* N°23, Janvier 2012

4. Programme diabète 2012-2016, Agence Sanitaire et Sociale

OPEX ET LOI DE PROGRAMMATION MILITAIRE

CONTINUITÉ DES OBJECTIFS, RENFORCEMENT DES MOYENS

« La France doit tenir son rang. Elle doit faire entendre sa voix. Elle doit être en mesure d'intervenir partout où ses intérêts sont menacés, partout où la stabilité internationale est en jeu. » La présentation de la nouvelle loi de programmation militaire (LPM) par la ministre des Armées¹ n'a rien d'originale. Si l'affirmation selon laquelle la France « sera capable de l'emporter quel soit le terrain, l'adversaire ou les conditions » relève du « délire guerrier », comme l'a relevé *Le Canard enchaîné* (28/03), il s'agit en revanche de maintenir les objectifs fixés par le Livre blanc de 2013, soit la capacité à intervenir simultanément sur trois théâtres d'opérations majeurs de manière autonome ou dans le cadre de coalitions. Soit un déploiement possible de 15 000 hommes des forces terrestres et le maintien d'une force interarmées de réaction immédiate (FIRI) de 2 300 hommes.

« Accroître la marge de manœuvre des armées en opération »²

Outre le renouvellement des matériels de guerre, les investissements nouveaux, l'accroissement des moyens aériens, le développement des forces spéciales et du renseignement, certaines mesures visant à faciliter l'activité des forces françaises en opex, notamment dans le cadre de la « guerre contre le terrorisme » au Sahel, ne sont pas de nature

à rassurer. Ainsi, « pour identifier l'ennemi qui se fond dans la population »² l'article 23 autorise-t-il les militaires à procéder à des prélèvements salivaires en vue de constituer un fichage génétique des personnes constituant une « menace pour la sécurité des forces ou des populations civiles »³. Le prélèvement n'était jusqu'à présent autorisé que pour les personnes tuées ou capturées. « Cette extension du champ d'application des relevés ne présente pas de risques de dérives »² [en gras dans le texte], assure-t-on. Nul doute que cette mesure va puissamment contribuer à améliorer les relations des populations locales avec nos troupes, lesquelles ne sont bien sûr jamais perçues comme des forces d'occupation, si l'on en croit les autorités politiques et militaires. En outre, le maintien (et le renforcement) des bases militaires en Afrique trouve de nouvelles justifications : l'ouverture aux partenaires européens et l'augmentation du nombre de formations dispensées aux « militaires de Nations partenaires et alliées »⁴.

« Vers des budgets de défense rehaussés et fiabilisés »²

Conformément à la promesse électorale de Macron, la loi de programmation militaire prévoit de porter progressivement le budget des armées à 2 % du PIB (cf. *Billets* n°269, juillet 2017). Certains officiers n'ont toutefois pas manqué de couiner, via certains journalistes spécialisés

défense, que la hausse promise était en partie en trompe-l'œil (cf. par exemple *Le Canard enchaîné*, 14/02). Le surcoût non budgétisé des Opex était en effet depuis plusieurs années absorbé par des financements inter-ministériels. Or la LPM prévoit une augmentation progressive de la dotation initiale, de 450 millions d'euros actuellement à 850 en 2019 et 1,1 milliard en 2020. Le surcoût (le milliard est largement dépassé chaque année) restera couvert « par financement interministériel au titre de la solidarité gouvernementale ». Mais si l'armée paye l'essentiel de ses Opex, où va-t-on ?, s'indignent certains officiers. Au chapitre économique, notons la création d'un « budget spécifique pour le soutien aux exportations d'armement (SOUTEX) », soit 400 postes pour « une nouvelle mission qui échoit aux armées et n'avait jamais été reconnue en tant que telle »². Le texte ne précise pas si les militaires seront intéressés aux commissions et rétro-commissions qui accompagnent les contrats d'armement...

Raphaël Granvaud

1. Audition devant la commission des Affaires étrangères, de la Défense et des forces armées du Sénat, 20/02.

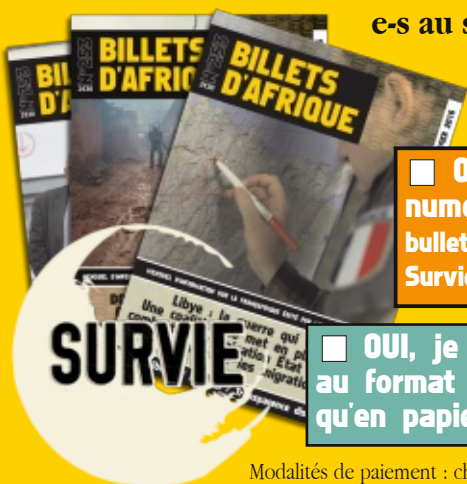
2. Avis fait au nom de la commission des Affaires étrangères, par Mme Laetitia Saint-Paul, 07/03

3. Projet de loi de programmation militaire 2019 / 2025

4. Rapport annexé au projet de loi de programmation militaire.

SOUTENEZ-NOUS : ABONNEZ-VOUS !

Pour décrypter la politique de la France en Afrique, retrouvez chaque mois dans votre boîte aux lettres douze pages d'analyse critique des principaux faits de l'actualité franco-africaine. *Billets d'Afrique* est entièrement réalisé par des bénévoles, militants au sein de Survie, une association qui dénonce la Françafrique depuis 1984.



OUI, je m'abonne pour un an (soit 11 numéros) à *Billets d'Afrique*. Je renvoie ce bulletin complété, accompagné de mon paiement à : Survie - 47, Av Pasteur - 93100 Montreuil

OUI, je souhaite recevoir *Billets d'Afrique* au format numérique, par email, plutôt qu'en papier.

nom :

prénom :

adresse :

code postal :

ville :

email :

TARIFS

France : 25 €

Petits budgets : 20 €

Étranger et Outre-mer : 30 €